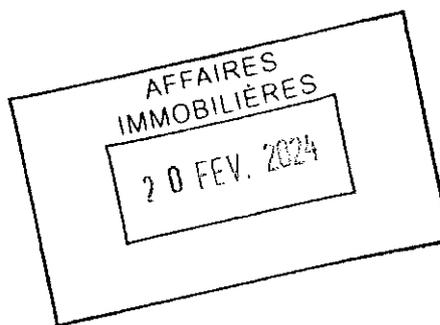


Valérie GUYET-GRENET
580 route d'Esclatot
76 280 Angerville L'Orcher



Angerville L'Orcher, le 12 février 2024.

Madame, Monsieur,

J'ai lu attentivement les divers documents concernant le PLU d'Angerville L'Orcher et voici mes quelques remarques/questions :

- Un des 5 enjeux majeurs identifiés à Angerville L'Orcher dans le PADD est de « poursuivre la sécurisation du réseau routier et de faciliter les modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés ». Pourquoi n'y a-t-il rien de prévu au niveau du nouveau contournement (piste cyclable, chemin piéton, passage piétons) ? Vu la vitesse des véhicules sur cette rocade, il est difficile de traverser et de se rendre aux arrêts de transport en commun, notamment pour les jeunes qui prennent les cars scolaires, risque aggravé l'hiver.
- La route d'Esclatot située entre les Hellandes et la nouvelle rocade est normalement limitée aux riverains à 30 km/h. Or, de nombreux véhicules y circulent à grande vitesse pour prendre un raccourci, ce qui génère un souci de sécurité vu l'étroitesse de la route. Serait-il envisageable de prévoir dans le PLU un aménagement pour régler ce problème (fermeture de la route d'un côté comme cela a été le cas pour l'autre tronçon de la route d'Esclatot, ralentisseur, autre ?) ?
- Il est fait allusion au Plan Climat et je regrette que les actions soient limitées à la diminution des GES. Ce n'est qu'une partie du problème actuel. Etant sous influence maritime, la commune est fortement soumise aux vents tempétueux. La présence d'arbres de haut-jet est indispensable pour augmenter le coefficient de rugosité de notre territoire. Ces arbres apportent un service public à l'ensemble de la commune, occupant une fonction de brise-vent essentiel pour l'agriculture comme pour l'habitat dans un contexte climatique où les tempêtes vont s'intensifier. Or, pour certains administrés, ils ont une méconnaissance de la nécessité et des modalités de leur entretien, ne les voyant que comme des sources d'inconvénients (feuilles sur le toit et dans les gouttières, chute de branches). Ces arbres ont de plus une fonction écologique importante (ex. : chouettes chevêches, chouettes hulottes). Pourquoi ne pas prévoir une sensibilisation dans le journal communal ou lors d'un changement de propriétaire et ne pas aider les particuliers à trouver des élagueurs professionnels à des prix raisonnables (type ventes groupées) ? Le PLU ne peut-il indiquer des recommandations en matière de gestion de ces alignements (périodes d'élagage et / ou d'abattage, périodes de plantation, modalités d'entretien des talus, prévision de remplacement des arbres vieillissants par des espèces locales adaptées, plan de gestion des arbres de haut jet à l'échelle de la commune établi avec les administrés concernés) ?
- Concernant le développement des panneaux solaires et des éoliennes, il est nécessaire de prendre en compte toute la chaîne de production, de la fabrication à la fin de vie de ces installations. Ces modes de production d'énergie sont de plus très consommateurs en métaux rares et cautionnent le travail des enfants dans les mines de certains pays étrangers. Est-ce vraiment une solution ? Même si le nucléaire est problématique quant à la gestion de ses

- déchets, son bilan carbone est meilleur. L'isolation des logements et la sobriété énergétique (maisons passives) semblent davantage à promouvoir dans les modalités de constructions nouvelles.
- Concernant les pompes à chaleur, en faisant intervenir l'énergie électrique pour fonctionner, ce dispositif de chauffage possède un bilan carbone assez discutable. Il y a donc de la pollution atmosphérique non négligeable. Elles ne sont efficaces que si les logements sont bien isolés. Elles fonctionnent au-dessus de -20°C. Même si aujourd'hui, les températures sont à la hausse, des interrogations demeurent quant à la modification des courants marins (AMOC) qui pourrait induire un climat similaire à celui de Vancouver. Encore une fois, l'isolation des logements et la sobriété énergétique (maisons passives) semblent davantage à promouvoir dans les modalités de constructions nouvelles.
 - Concernant le passage des zones Uc (hameaux) en A (agricole), cela ne me semble pas répondre aux enjeux de solidarité territoriale qu'il va être nécessaire de développer au fil des années. En effet, la région va être fortement impactée par le recul du trait de côte et l'augmentation des niveaux marins. Les populations littorales vont être obligées de reculer. Angerville L'Orcher, par sa localisation, peut permettre d'accueillir cette population de réfugiés climatiques. La densification de l'habitat peut permettre de répondre en partie à cet enjeu, sans consommer davantage de terres agricoles.
 - Est-il possible de prévoir dans le PLU un changement de vocation des bâtiments quels que soient leurs types ? Par exemple, un bâtiment servant d'atelier peut-il être transformé en habitation, y compris s'il est intégralement détruit pour construire une habitation ayant au maximum la même emprise au sol ? Cela permettrait encore une fois d'accueillir plus de personnes sans consommer davantage de terres agricoles.
 - Le ruissellement est un enjeu majeur sur la commune. L'emprise au sol des constructions est limitée à 25% de la surface. 40% doivent être traités en espaces verts. A quoi correspondent les 35% restants ? Si cela correspond à la voirie, la nature de la voirie n'est pas précisée. Or, pour limiter le ruissellement, le PLU pourrait encourager à utiliser des matériaux qui favorisent la pénétration de l'eau dans les sols, tout comme éviter les terrasses imperméables en béton. De plus, les habitants étant de moins en moins nombreux par habitation, ne serait-il pas intéressant de limiter les surfaces habitables dans les constructions ? Cela permettrait à la fois de moins consommer d'espaces naturels, mais aussi de diminuer nettement les consommations énergétiques.
 - Nous sommes à l'orée de la sixième extinction massive, qui n'est pas liée au changement climatique mais à l'artificialisation de nos espaces de vie et à la pollution. Pourquoi le PLU n'exige pas d'avoir un minimum de plantations lors de toute construction (ex. : nombre d'arbres locaux de haut jet par unité de surface, plantation systématique de haies avec des essences locales) et de clôtures perméables à l'aide d'aménagement de passages à hérisson par exemple ?
 - Avec les enjeux concernant l'eau potable, est-ce normal d'autoriser la construction de piscines en dur qui génère une grande consommation d'eau potable, une grande consommation d'énergie (filtration et chauffage) et une pollution (traitement de l'eau et rejet d'eau lors des changements d'eau) ?

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.



Lancry Axel

De: Thierry Chambrelent [REDACTED]
Envoyé: jeudi 22 février 2024 08:59
À: plu-angervillelorcher
Objet: Avis d'enquête public PLU d'Angerville l'Orcher.
Pièces jointes: Courrier PLU.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe nos observations concernant le P.L.U d'Angerville l'Orcher.

Cordialement.

Thierry Chambrelent
17 Rue d'Auzouville
76280 Angerville l'Orcher.

Objet : P.L.U Angerville l'Orcher.

Mr Thierry Chambrelent
17, Rue d'Auzouville
76280 Angerville l'Orcher

Monsieur,

Je tiens à attirer votre attention sur des problèmes relatifs au P.L.U.

Dans ce dernier, il est prévu un axe secondaire à sens unique pour rejoindre la rue d'Auzouville et qui longera notre clôture béton (voir photos ci-dessous).



Cette décision semble prise en dépit de la réalité du terrain. En effet, contrairement au plan présenté, il n'y a plus d'herbage en face de notre clôture. 3 habitations y sont implantées depuis 3 ans, deux d'entre elles ont pour seule voie d'accès un chemin à leur intention et que ce P.L.U prévoit de transformer en axe secondaire pour les futurs logements. Quelque soit le sens décidé, il y aura un risque de face à face. Sur cette photo, vous pouvez constater qu'à côté du chemin actuel, il y a une noue, contre notre clôture béton, faite pour l'évacuation de l'eau lors de fortes pluies allant vers le champ. Noue dont nous avons pu apprécier l'utilité et l'efficacité à maintes reprises.

Quant à nous (portail Anthracite), vous verrez le risque que nous encourons en entrant ou sortant de chez nous avec une voie ouverte pour autant de futurs véhicules (30 voire 40 logements de prévus).



Quelle nécessité de faire un accès vers la petite rue d'Auzouville alors qu'une double voie est prévue pour desservir ces nouvelles habitations afin de rejoindre la rue des Héllandes qui mène directement d'un côté, au giratoire (axes Hermeville, Saint-Romain de Colbosc, Manéglise, la départementale) et de l'autre, la caserne des pompiers, l'école, la mairie d'Angerville l'Orcher et le centre du village avec tous ses commerçants.

Deuxième fait à apporter à votre connaissance : notre maison est située plus bas que la rue d'Auzouville. Chaque année, lors de fortes pluies tout le fond de notre terrain, ainsi qu'une partie de celui de notre voisin, se retrouvent sous plusieurs centimes d'eau.

Jusqu'à présent, le champ collé à nos jardins absorbait l'excédent d'eau. Que se passera-t-il lorsqu'il y aura une route goudronnée et plusieurs centaines de M² de béton des futures constructions ? Moins voire plus d'absorption et pire, ayant l'obligation de rejeter l'eau pluviale dans les jardins, le phénomène d'inondation va s'aggraver.

Le passage des engins agricoles pour l'entretien, l'ensemencement et les récoltes annuelles n'ont rien de comparable avec l'arrivée de 30/40 habitations soit 30 à 80 véhicules (plus ceux des visiteurs occasionnels) au niveau pollution et nuisances sonores que devront subir tous les voisins actuels de ce champ.

